

Le sénateur de la Haute-Garonne

Sénateur de Haute-Garonne

Alain Chatillon	LR	Sénateur sortant, conseiller municipal de Revel
Pierre Médevielle	Agir	Sénateur sortant, conseiller municipal de Boulogne-sur-Garonne
Brigitte Micouleau	LR	Sénatrice sortante, conseillère municipale de Toulouse
Émilienne Poumirol	PS	Conseillère départementale d'Escalquens, maire de Darnès, présidente du SDIS31
Claude Raynal	PS	Sénateur sortant, ancien maire de Tournefeuille

<https://www.nossenateurs.fr/circonscription/departement/Haute-Garonne>

Le **Sénat** constitue la **chambre haute** du **Parlement français** selon le système du **bicamérisme** et détient le **pouvoir législatif** avec l'**Assemblée nationale**. En vertu de l'**article 24** de la **Constitution de la V^e République**, il est le représentant des **collectivités territoriales**. Il siège au **palais du Luxembourg**.

Lors du vote d'une loi, en cas de positions divergentes du Sénat et de l'Assemblée nationale, le **Premier ministre** peut donner le dernier mot à l'Assemblée nationale. Cette dernière ne peut donc légiférer qu'avec l'accord du Sénat ou du Premier ministre, mais jamais seule. Dans le cas des **révisions constitutionnelles**, les deux chambres doivent s'entendre sur le même texte.

Le Sénat, qui compte 348 sénateurs depuis le renouvellement de **2011**, a subi plusieurs réformes de son mode d'élection. Depuis l'adoption de la loi n° 2003-697 du **30 juillet 2003**, le mandat des sénateurs est de six ans, et le renouvellement s'effectue par moitié, tous les trois ans depuis 2011. Les sénateurs sont élus au **suffrage universel indirect**, par 150 000 **grands électeurs**. Le scrutin est soit **proportionnel** (52 %), soit **uninominal à deux tours** (48 %) au niveau départemental¹.

Source Wikipedia